



Analyse des Conflits liés à l'exploitation et Commerce du Bois à l'Est de la République Démocratique du Congo

Gustave Chishweka Lubala¹

arbreplus10@gmail.com

Résumé

L'objectif de cette étude était d'analyser les sources des conflits locaux dans le milieu où s'effectue la coupe de bois. Le focus groupe était la méthode utilisée pour récolter les données. Les résultats de notre étude démontrent que le business de bois à l'Est se fait dans un grand cafouillage qui échappe à l'État Congolais, qui se fait dans l'informel. Aussi les résultats révèlent que dans ce commerce l'opérateur économique congolais joue le rôle d'un simple commissionnaire par rapport au vrai propriétaire de bois scié qui est un sujet étranger des pays voisins à la RDC. La déconsidération, le commerce crée un climat de malhonnêteté dans les transactions, et favorise la corruption et la fraude. Les résultats montrent que les plus vulnérables des acteurs sont les communautés locales riveraines, manutentionnaires et les propriétaires des champs qui voient leurs ressources naturelles dont ils en dépendent se volatiliser sans aucune rétrocession. Les résultats montrent qu'au marché de bois, le client étranger qui a préfinancé l'exploitation du bois impose des prix de son choix ; laissant derrière lui des conflits. Ni les communautés riveraines, ni l'État, ni même l'exploitant artisanal ; aucune partie ne tire profit de l'exploitation ou commerce de bois à l'Est de la RDC.

Mots-clés : Conflits, exploitation du bois, et commerce du bois, Province du Nord Kivu.

Abstract

The objective of this study was to analyze the sources of local conflicts in the environment where logging takes place. The focus group was used the method to collect the data. The results of our study show that the timber business in the East is done in a big mess that escapes the Congolese State, which is done informally. Also, the results reveal that in this trade the Congolese economic operator plays the role of a simple agent compared to the real owner of sawn timber who is a foreign subject of the neighboring countries to the DRC. Also, following this disrepute, trade creates a climate of dishonesty in transactions, and promotes corruption and fraud. The results show that the most vulnerable of the actors are the local communities, handlers and owners of the fields who see their natural resources on which they depend vanish without any retrocession. The results show that on the timber market, the foreign customer who has pre-financed the exploitation of the timber imposes prices of his choice; leaving conflicts behind. Neither the local communities, nor the State, nor even the artisanal miner; no party benefits from the exploitation or trade of timber in eastern Democratic Republic Congo.

¹ Candidat PhD et Enseignant, Open Learning University et partenaire, *arbreplus10@gmail.com*

Keywords: Conflicts, timber exploitation, and timber trade, North Kivu Province.

Introduction

Le commerce de Bois est florissant à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) et contribue à la lutte contre la pauvreté et de surcroît à la cohésion de la paix entre les parties prenantes comme l'avait cru les experts de la COMESA. En palpant les réalités sur terrain, il est évident que dans le commerce de bois, les choses se passent autrement et qu'il y a lieu de croire que le commerce de bois à l'Est de la RDC devient plutôt un malheur aux acteurs intervenant dans la filière (Nkoy, 2007). La RDC est comptée parmi les 16 pays du monde, qualifiés de méga biodiversité. Cette situation est liée aussi bien par l'immensité de son territoire (234,5 millions d'hectares) que par la variété des conditions physiques et climatiques influant sur la richesse biologique.

Les estimations récentes accordent aux forêts de la RDC, une superficie 155,5 millions d'hectares, couvrant près de 67% de l'étendu nationale. Ces forêts subissent des pressions qui se traduisent par une perte nette de 0,20% de superficie annuelle. La RDC représente environ 10% des forêts mondiales et plus de 47% de celles de l'Afrique. Les produits et le service rendus par la biodiversité contribuent au bien-être de la population congolaise (MECN, 2014).

La RDC dispose de la seconde forêt tropicale du monde. Cette richesse est néanmoins menacée par des phénomènes importants de déforestation et de dégradation dont les causes directes sont l'agriculture itinérante sur brûlis, l'exploitation artisanale du bois d'œuvre et du bois énergie, l'exploitation minière et les feux de brousse ; les causes indirectes majeures étant la croissance démographique, la mauvaise gouvernance, les conflits, et les difficultés économiques conduisant au chômage et à la pauvreté. Pour autant, la valorisation des ressources et des espaces forestiers offre de réelles opportunités de développement pour le pays, pour peu que des solutions techniques, réglementaires et politiques soient proposées dans un contexte de gouvernance améliorée (AFD & MECN, 2015).

Les forêts du Congo font partie du patrimoine de l'humanité. Le secteur forestier est un secteur prometteur du développement durable de la RDC du fait que 70 % de la population congolaise en dépendent. Aujourd'hui on constate un paradoxe : l'extrême pauvreté qui frappe près de 2/3 des Congolais malgré l'important potentiel des ressources forestières. Il faudrait une prise de conscience individuelle et collective pour y remédier en améliorant les pratiques des acteurs et la gouvernance dans le secteur forestier (Tropenbos International RDC, 2015). Dans le cadre de la bonne gouvernance forestière, l'exploitation des ressources forestières contribue à la lutte contre la pauvreté ; pour ainsi apporter un développement socioéconomique des communautés locales dépendantes desdites forêts (Rainforest Foundation UK et Forests Monitor, 2007).

Les communautés locales riveraines des forêts dépendent de leurs forêts par la chasse, la pêche et la cueillette. Une fois leurs espaces forestiers attribués aux exploitants artisanaux de bois, sans leur consentement, elles sont blessées moralement et sont obligées à vivre une cohabitation forcée avec l'exploitant artisanal de bois qu'elles considèrent comme envahisseur, (Abdala & Lokola, 2009). La question de l'insécurité et des conflits liés autour de l'exploitation artisanale de bois reste toujours posée et souvent sans réponse. Cette étude va poursuivre les objectifs suivants :

- Identifier les acteurs impliqués dans l'exploitation artisanale de bois ;
- Déterminer les conflits créés par l'exploitation des ressources forestières ;
- Proposer des pistes de solutions pouvant permettre la durabilité de l'exploitation artisanale de bois

Revue de la littérature

Conflits autour de l'exploitation des ressources forestières

Les conflits restent principalement, par définition, des interactions négatives entre humains. Le contexte change suite à des modifications climatiques ou autres. Cela peut certes influencer les conditions-cadres des interactions humaines, mais il reste aux hommes et aux femmes à gérer leurs relations dans et avec cet environnement. La caractéristique première de ces conflits est donc qu'ils sont d'ordre social et non pas d'ordre environnemental (Goetschel & Péclard, 2006).

Les ressources naturelles sont souvent source de violences dans les milieux d'exploitation des forêts. Pour l'Afrique de l'Ouest, la relation entre ressources naturelles et conflits a longtemps été illustré par les guerres civiles du Liberia, de la Sierra Leone et de la Côte d'Ivoire. Depuis la fin de la guerre froide, les ressources naturelles et de l'environnement occupent une importance prépondérante dans l'étude des menaces à la paix et la sécurité internationales. Plusieurs conflits se sont en effet prolongés au travers des années 1990, et tout particulièrement sur le sol africain, sans qu'une confrontation idéologique globale ne parvienne plus à expliquer cette durée. (Hellendorff, 2017).

L'Afrique centrale, en particulier le Bassin du Congo, est reconnu pour son unique biodiversité. Toutefois, les conflits violents continuent à abonder dans cette région du monde. Dans un tel contexte, la conservation de la biodiversité est plus complexe et risquée. De plus, les mesures de conservation mises en place doivent s'adapter à une situation pouvant évoluer rapidement. Nécessairement, le processus de prise de décision doit lui aussi être adapté au contexte conflictuel (Guérette, 2014).

Les droits relatifs à la terre, aux forêts et aux ressources naturelles, ainsi que l'appartenance au Territoire légitiment la mobilisation sociale, politique et économique de la population native de ce Territoire. Du point de vue coutumier, ces communautés appartiennent au Territoire auquel appartient la forêt exploitée. Le fait d'avoir des droits de propriété et d'accès aux ressources communautaires, leur donne la légitimité de protester et de se soulever contre le chef coutumier en cas de mauvaise gouvernance de l'exploitation artisanale de bois ainsi que de la gestion de la redevance coutumière (Kakelengwa & Maindo, 2015).

Le processus de résolution des conflits sur le territoire d'exploitation des forêts reste entaché de plusieurs irrégularités. Les mécanismes classiques de gestion des conflits, à savoir l'arbitrage, la médiation et la négociation ne sont pas d'usage. La stratégie la plus courante, à laquelle recourent les acteurs impliqués dans la filière, est la coercition (Mampeta, 2012).

Conflits liés au commerce de bois

Le commerce de bois dans cette partie du pays est entravé par des pratiques opaques et maffieuses qui ne permettent pas la traçabilité des recettes. Beaucoup d'autorités politico-administratives de tous les services confondus, sont engagés dans des opérations de détournements de recettes dues au Trésor Public. Dans ces opérations, l'Etat et les communautés locales sont les plus grands perdants. Il est difficile d'estimer la hauteur des sommes payées faute des données statistiques dans des rapports et documents tenus par les services impliqués (Umunay & makana, 2009).

Il existe à l'échelle de la RDC un secteur du sciage artisanal individuel qui alimente les marchés domestiques et de certains pays limitrophes. Ce secteur demeure essentiellement dans l'informalité. Notre suivi annuel des marchés et des points de passage des sciages artisanaux montre une augmentation substantielle de cette activité sur les quinze dernières années. C'est aujourd'hui plus d'un million de mètres cube de sciages artisanaux qui est produit en RDC, dont 85 % alimentent la demande intérieure. La production Équivalent Bois Rond de sciages artisanaux - estimée à 3,4 millions de m³ par an - est treize fois supérieure

à toute la production formelle des produits bois en RDC. Les marchés domestiques de Kinshasa et de l'Est de la RDC génèrent un chiffre d'affaires dépassant 100 millions \$ par an et dégagent un profit estimé à 25 millions de \$. Les populations locales sont des bénéficiaires majeurs du sciage artisanal, en captant autour de 50 millions de \$ de revenu par an. Au total, en regroupant les activités rurales et urbaines, le secteur du sciage artisanal offre au moins 25 000 emplois directs en RDC (Lescuyer, et al, 2014).

Méthodologie

Méthodes et techniques utilisées

Pour cette étude, nous avons utilisé la méthodologie empirique basée sur l'observation sur terrain combinée au focus group. Tout au long de cette étude, la technique d'échantillonnage adoptée était d'échantillonnage par tirage aléatoire dans la population-mère en Territoires de Beni et de Mambasa par catégorie d'acteurs d'accès à la ressource, catégorie d'acteurs impliqués dans l'abattage, façonnage et débitage à la tronçonneuse. D'autres catégories étaient formées d'acteurs d'évacuation communément appelés manutentionnaires, d'acteurs d'évacuation des produits forestiers par camions tous terrains et la catégorie des transporteurs ou responsables des camions Actros. Etant donné que les données dataient de plus de 10 ans, la méthode de focus group nous a permis d'actualiser les données en organisant deux ateliers ayant pour but de collecter des informations sur un nombre limité de questions bien définies à l'avance (voir questionnaire en annexe I).

Collecte des données

Les données étaient collectées dans le site de Lolwa, le site de Niania, le site de Mambasa, et à Kasindi/Mpondwe. Il s'agit ici accompagner un bon nombre de camions chargés de bois, des lieux de chargement dans les différents sites forestiers signalés ci-haut, jusqu'aux deux marchés de bois appelés parcs à bois dont tantôt situé du côté congolais à Kasindi, tantôt délocalisé du côté ougandais à Mpondwe. Toutes les transactions se sont faites en notre présence en nous improvisant tantôt comme exploitant forestier, négociant de bois ou comme agent de l'État et c'est pendant une année (voir annexe 2).

Brève aperçu descriptif du milieu de travail

Le Territoire de Mambasa est situé en Province de l'Ituri. D'après les études socioéconomiques sur Territoire de Mambasa, (Abdala & Adebu, 2010), le Territoire de Mambasa est le plus vaste de la Province de l'Ituri avec une superficie de 36.783 km². Il partage la frontière avec la Province de Haut-Uélé à l'Ouest par les Territoires de Wamba et de Watsa, au Sud par les Territoires de Bafwasende et de Lubero, à l'Est par le Territoire de Beni et au Nord par le Territoire d'Irumu. Notons que la Réserve à Faune d'Okapi est située en grande partie dans ce vaste Territoire constituant en grande partie la forêt de l'Ituri. Le Territoire de Mambasa fait objet de la grande convoitise des populations du Nord-Kivu en quête des terres arables, des activités forestières et minières (Rapport CARPE, 2006). Soulignons ici que la ville de Beni n'est qu'une plaque tournante des différentes transactions de bois prenant soit la direction vers Goma, soit vers Kasindi.

Résultats et Discussions

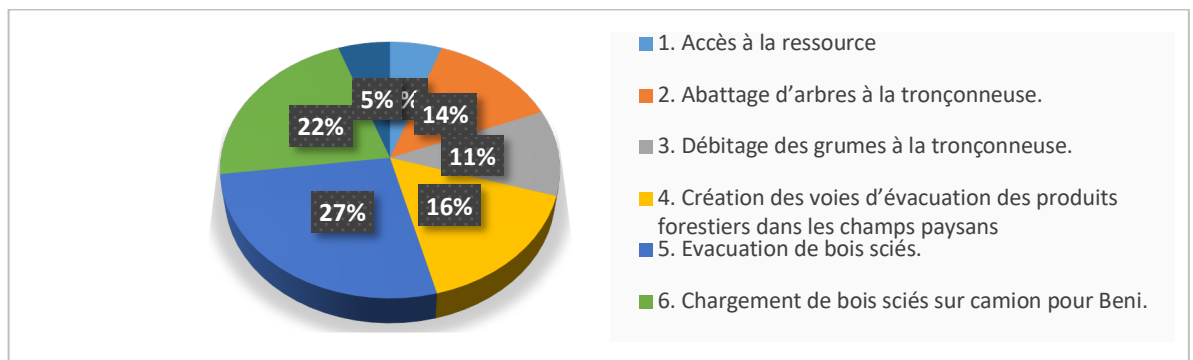
Exploitation de bois d'œuvre dans les sites forestiers

Le poste d'évacuation prend beaucoup d'argent au point de dire que l'exploitation artisanale de bois dépend énormément de cette opération ; raison pour laquelle il est le poste clé des conflits rencontrés et vécus au quotidien. L'opération d'évacuation de bois sciés a eu lieu en trois étapes :

- Manutentionnaires transportant le bois scié sur sa tête jusqu'au lieu où le vélo peut accéder facilement ;
- Manutentionnaires utilisant les vélos jusqu'à un endroit carrossable au tracteur ou camion tous terrains.
- Évacuation par tracteurs ou camion tous terrain, utilisant une piste créée pour la circonstance, et acheminant les bois sciés jusqu'au lieu de leur chargement sur la route publique Route nationale (RN4).

A côté de l'évacuation de bois scié, intervient le chargement et le transport de bois par gros camion Actros. La fréquence d'insécurité/conflits est cotée sur 10 sur l'axe Mambasa-Beni- Kasindi.

Graphique 1 *Indentification des conflits issus de l'exploitation de bois d'œuvre Fréquence conflits*

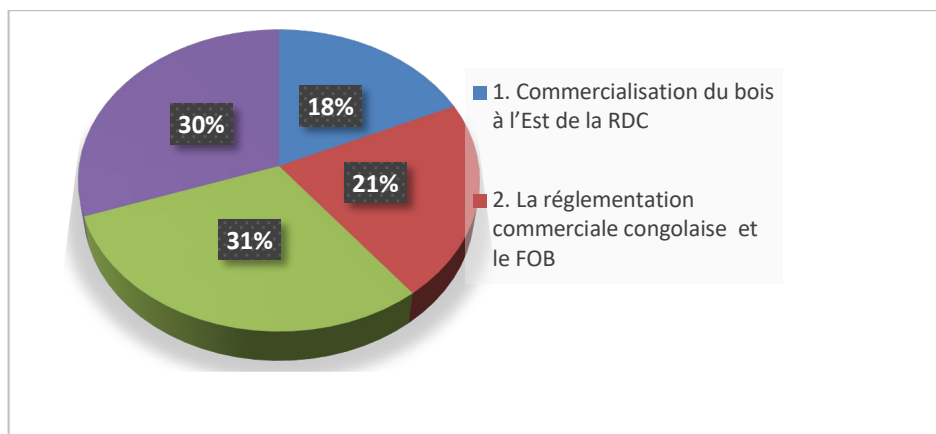


Commerce de bois d'œuvre de son chargement au lieu d'écoulement

La filière artisanale de bois qui œuvre dans l'informel est source des conflits de par l'acquisition de l'espace forestier de coupe de bois, de la fiscalité tout au long du transport jusqu'au déchargement de la marchandise au parc à bois à Kasindi (pour certains) ou à Mpondwe (pour la plupart). Les groupes ont reporté que le bois scié ne se vend pas par m³ mais plutôt par nombre de pièces et ce, sur exigence de l'acheteur qui a même préfinancé la transformation de bois. C'est là encore une fois une source des conflits dus aux transactions, location camion, et sous-estimation de bois frisant la fraude douanière.

La fréquence d'insécurité/conflits est cotée sur 10

Graphique 2 *Indentification des conflits issus du commerce de bois d'œuvre Fréquence conflits/Insécurité*



Interprétation des résultats et Exploitation de bois d'œuvre

Les tableaux 1 et 2 explicitent toutes les formes de conflits qui ont eu lieu dans la filière de l'exploitation à la commercialisation de bois sciés. Toutes les opérations forestières sont réglementées par l'Arrêté Ministériel n°84/2016.

Tableau 1 *Conflits liés autour de l'exploitation de bois en milieu forestier*

Sources des conflits	Pourquoi ce conflit ?
1. Accès à la ressource	Mapatano de 2 personnes en lieu et place des communautés
2. Abattage d'arbres à la tronçonneuse	Chute d'arbres dans les champs des tiers, sans compensation
3. Débitage des grumes à la tronçonneuse	Beaucoup de moyens engagés, les scieurs/Machinistes ne sont pas payés
4. Création des voies d'évacuation des produits forestiers	Destruction méchante des champs
5. Évacuation de bois sciés.	Un poste onéreux et fatigant ; les bombes ne sont pas payés, les locations engins ne sont pas honorées
6. Chargement de bois sciés sur camion pour Beni	Encore les bombes ne sont pas payés et ne sont natifs du milieu, ceci crée frustrations chez les communautés riveraines
7. Qui est exploitant en Territoires de Mambasa et la part des communautés	90% d'exploitants viennent d'ailleurs ; pas de retombées chez les communautés locales : pauvreté

Accès à la ressource

Les articles 7, 8, 9, 10 et 11 de l'Arrêté n° 84/CAB/MIN/ECN-DD/CJ/00/2016 du 29 Octobre 2016 portant conditions et règles d'exploitation de bois d'œuvre, précisent les modalités d'accès à la ressource et à la profession d'exploitant forestier. Les contacts entre l'exploitant artisanal de bois et le chef terrien ont eu lieu en l'absence des autres acteurs impliqués dans la filière comme l'a souligné Billy & Alphonse (2015) dans leur document intitulé « déficit de la redevabilité dans la gestion de la rente forestière communautaire. La négociation appelée Mapatano a eu lieu entre deux acteurs clés, à savoir : l'exploitant artisanal de bois (requérant) et le chef terrien (représentant des communautés riveraines). Cette négociation faite dans une grande opacité est à la base des conflits axés autour de mauvais partages de bénéfices issus de l'exploitation de bois (Benneker et. al, 2012).

Abattage d'arbres à la tronçonneuse.

Les abattages d'arbres se font à la tronçonneuse, tandis que l'ébranchage se fait à la hache. Il faut noter que les coupes de bois sont souvent situées dans les champs des paysans. Et les chutes d'arbres à l'origine de plusieurs conflits entre les communautés locales et les exploitants forestiers artisanaux se font chaque jour et presque à chaque abattage. Quand

l'arbre est tombé dans le champ paysan, pour certains exploitants, c'est immédiatement un arrangement à l'amiable qui se fait après négociation des prix des vivres endommagés. Les données montrent que d'autres exploitants forestiers artisanaux ne veulent pas sentir ni négociation des prix ni le dédommagement des cultures abîmées par la chute d'arbres. Ils disent que c'est à ce niveau que de procès interminables se constatent à l'intérieur et autour des milieux d'exploitation forestière en Territoires de Beni, Irumu et Mambasa.

Débitage des grumes à la tronçonneuse

Les groupes ont dit que bien que la tronçonneuse ne soit pas indiquée dans le débitage d'arbres en produits forestiers selon les normes de l'exploitation durable des ressources forestières, en RDC et plus particulièrement à l'Est. Un engouement d'usage des tronçonneuses prend un rythme très inquiétant au point que si rien ne fait, dans les années à venir. On risque aucune trace de la forêt primaire en Ituri (Beni n'en a plus) à l'Est.

Il a été reporté qu'un machiniste et son aide transforment les grumes en bois sciés de 3 à 6m³ par jour pour produire des planches, madriers, chevrons et poutres. Ces deux personnes ont besoin de la nourriture pour produire beaucoup et leur rémunération en fonction de la production. Après travail, l'exploitant forestier qui n'a aucun sou sur lui, ne parvient pas à honorer la paie du machiniste et de son aide. Un combat acharné autour des salaires est une monnaie courante en milieu d'exploitation forestière artisanale, qui ne sont pas pris en considération.

Création des voies d'évacuation des produits forestiers dans les champs paysans

Pour la plupart de cas, les périmètres de coupes de bois sont éloignés des voies publiques carrossables ; d'où une obligation des exploitants forestiers artisanaux à se frayer de voies d'évacuation de leurs produits ligneux vers les voies de chargements sur gros camions. Les pistes d'évacuation sont créées dans les champs paysans sans consentement des communautés locales. Ils sont rares les exploitants artisanaux qui indemnisent les propriétaires de cultures endommagées ; d'où les conflits et procès interminables autour des dossiers pistes d'évacuation des produits forestiers.

Évacuation de bois sciés

En milieux forestiers, les évacuations se font de plusieurs façons : par manutention les bombeurs, par vélo et par véhicule tous terrains.

- De la souche où a eu lieu l'abattage, le tronçonnage et le sciage ; le milieu est inaccessible par vélo ou véhicule : ce sont les manutentionnaires qui effectuent l'évacuation de produits ligneux jusqu'à une distance variant entre 500 m et 2000 m.

- Une fois les manutentionnaires arrivent à destination, les vélos continuent le travail jusqu'à la route publique ou jusqu'à la piste créée par l'exploitant artisanal souvent à une distance variante entre 5 et 10 km.

- C'est après les 10 km d'évacuation par vélo que tracteur agricole ou véhicule tous terrains continuent la course vers la voie publique sur une distance variant entre 15 et 25 km.

Les frais alloués à tous ces types d'évacuation sont énormes au point que le prix du produit forestier se revoit régulièrement à la hausse en fonction de l'évacuation pratiquée. Selon les enquêtés le taux d'évacuation par madrier varie entre 2 \$ et 4 \$ suivant la distance à effectuer.

Chargement de bois sciés sur camion pour Beni

Les camions utilisés dans le trafic de bois appartiennent aux commerçants du Grand-Nord de la Province du Nord-Kivu. Ce sont de gros camions à remorques ou de camions semi-remorque de trafic international usant vite les routes d'accès aux chantiers

d'exploitation forestière. Les différents points de stationnement se trouvent au bord des routes ou aux points de bifurcation des pistes d'évacuation. Les déchargements de bois sciés de véhicules d'évacuation se font immédiatement dans ces gros camions de transport. Au cas où l'évacuation s'est faite par vélos ou par les bombes, un parc à bois sciés est situé à cette même bifurcation et ce bois est prêt à être chargé sur gros camion par les mêmes bombes qui ont assuré son évacuation. Le taux de chargement par simple conteneur est 100 \$. Le chargement des poutres est plus onéreux et varie entre 120 \$ et 200 \$ par conteneur. Il faut dire qu'à côté de ces taux, l'exploitant doit également prévoir de la nourriture pour ces mêmes manutentionnaires.

Qui est exploitant en Territoires de Mambasa et la part des communautés.

Actuellement, plusieurs opérateurs économiques de pays voisins de la RDC entrent par Bunia, Beni et Goma munis de plusieurs dizaines de tronçonneuses disponibles pour plusieurs centaines d'exploitants forestiers artisanaux par transaction commerciale dite troc : tronçonneuses en échange contre les bois sciés. Ceci dit que plus de 80% de préfinancements pour les opérations d'exploitation forestières viennent des pays voisins de l'Est : l'Ouganda, le Rwanda, le Kenya et quelques de soudanais et de somaliens.

Commerce de bois d'œuvre

Tableau 2 *Conflits liés autour de la commercialisation de bois sciés*

Sources des conflits	Pourquoi conflit ?
1. Problématique du Commerce du bois à l'Est de la RDC	Incompatibilité de réglementation RDC et les pays voisins ; d'où fraude
2. La réglementation commerciale et les réalités de l'Est du Pays	Enclavement de l'Est, le FOB pose problème ; fraude et les acteurs sérieux tombent en faillite
3. Les taxes officielles et les taxes non autorisées	Plus d'une centaine de taxes sur 10 officiellement reconnues
4. Le commerce de bois : Métier informel, une Richesse et une pauvreté	Tout est dans l'informel + préfinancements étrangers ; estimation du volume par nombre de pièces de bois 14 à 16 pièces

Les groupes enquêtés ont démontré que l'uniformisation des politiques commerciales et douanières de la partie Est et Sud-Est de la RDC par rapport à tous ses voisins de l'Est : Zambie, Tanzanie, Burundi, Rwanda, Ouganda et Kenya ; serait la base fondamentale à l'aboutissement d'une paix durable entre nations. Les lacunes constatées dans l'élaboration des mercuriales nationales sont à relever lors des exportations des produits ligneux. Quand on sait que la valeur FOB de 1m³ de Sapelli est fixée à 306€ (ou 445\$ US) en référence au port de Matadi et le même m³ est fixé à ce même prix à Kasindi (frontière Nord- Kivu avec l'Ouganda) sans tenir compte de 2000 km de route à parcourir pour atteindre le port Kenyan de Mombasa.

Du chantier d'exploitation forestière se trouvant à 100 km de la ville de Beni, les frais et les taxes suivants sont perçus auprès d'un camion transportant 40 m³ : taxe du Territoire : 5\$/m³, taxe provinciale : 5\$/m³, taxe de collectivité : 3\$/m³, Fonds de reconstitution du capital forestier : 5\$/m³, bon de chargement : 20\$/m³, Transcom : 10\$/ véhicule, ANR :

10\$/ véhicule, DGM : 10\$/ véhicule, PIR : 10\$/ véhicule et DEMIAP : 10\$/ véhicule. On ne sentira pas en paix avec plusieurs taxes souvent recouvrées par les policiers et les militaires sur nombreuses barrières. Tracasseries de toutes formes : à chaque 15 km, les barrières de la Police pour demander tantôt 1000 FC tantôt 5000 FC sans preuve de paiement.

Le commerce de bois : un Métier dans l'informel, une Richesse et une pauvreté

Présentement, au poste de sortie de Beni/Kasindi, il y a plus d'une cinquantaine d'exportateurs de bois mais les exportateurs munis d'autorisations officielles délivrées par le Ministre de l'Environnement à Kinshasa sont tout au plus dix. Et de ces dix, les vrais exportateurs qui sont reconnus par la réglementation douanière c.-à-d. impliqués dans le rapatriement des devises par voies bancaires ne sont pas plus de trois. Les autres ne travaillent que dans l'informel : moyennant quelques autorisations non officielles, ils parviennent à exporter par Kasindi des lots importants de bois à volumes sous-estimés pour la destination de Mpondwe en Ouganda (à quelques 2 Kilomètres de Kasindi). Les informations montrent que ce sont des exportateurs de lots de bois sans contrats de transactions commerciales avec des clients ougandais, rwandais ou kenyans.

Un autre fait à signaler est que 70% d'exportateurs de bois ne travaillent pas avec leur propre fonds. Dans la plupart de cas, ils font appel aux préfinancements des pays voisins dont ainsi l'impression d'être des commissionnaires. Les conflits ont eu lieu quand ces commissionnaires ne sont plus en mesure d'honorer leurs engagements par rapports aux autres acteurs impliqués tels que les propriétaires des camions de transport, les machinistes et les bombes.

Discussions des résultats et Conclusion

A qui profite le marché de bois de Mpondwe.

Le marché devrait profiter aux congolais et aux ougandais à la fois. Actuellement les choses se passent autrement au point que de nombreux observateurs indexent ce marché comme étant à l'origine de la pauvreté d'un bon nombre d'opérateurs économiques de Beni. La plupart d'exportateurs de bois travaillent dans l'informel et ne font que du troc : le bois en échange contre les tronçonneuses, les produits pétroliers, le ciment, le sel, et les matériaux de construction.

Quant aux ougandais, ils font proprement leurs affaires en vendant leurs marchandises aux prix de leur choix. Les congolais qui sont sur le marché de bois de Mpondwe au cours de cette année, seront différents de ceux de l'année prochaine parce qu'ils tombent en faillite du jour au lendemain. Pour les cas ougandais, rwandais ou kenyans, les choses sont autrement : le commerce du bois est une profession car, on sait retrouver dans cette catégorie les opérateurs qui ont plus de 10 ans de carrière.

La fraude de bois et le manque à gagner de l'État congolais

Partant de statistiques 2007 (références faites à l'annexe 2) fournis par le service de l'Environnement de Beni chargé des exportations de bois d'œuvre Antenne de Fonds de Reconstitution du Capital Forestier, plus de 302 exportations ont été enregistrées toute l'année 2008 pour une quantité totale de matière ligneuse estimée à 4.528 m³. Le montant correspondant à cette quantité était de 22.640 \$. Quant à l'exportation de produits finis d'origine ENRA, 1.357 m³ ont été exportés en bonne et due forme avec valeur ajoutée, et sous le respect strict de la réglementation en matière d'import et export. A toutes ces exportations se sont ajoutées quelques six cas d'exportations frauduleuses sous escorte d'hommes en uniforme pour une quantité de bois estimée à ±103 m³ correspondant à ±515 \$ US.

A part la société ENRA-SA, les volumes de bois déclarés sont très sous-estimés et la moyenne est de 10 m³ par lot d'exportation. Qui saura imaginer qu'un camion de 60 tonnes puisse exporter seulement 8m³ ou 10m³. La sous-estimation est une source de revenu des agents de l'Etat mais cette situation profite aussi aux commerçants qui ne déclarent que 20 à 25% de leurs marchandises. C'est à ce niveau qu'un grand parc à bois destinés à l'exportation s'observe à Mpondwe (en territoire ougandais) non loin de la frontière avec la RDC à Kasindi ; une fois ce bois débarqué, il porte l'estampillage de l'Ouganda. Actuellement c'est ce grand marché de bois congolais qui attire toute la clientèle tant nationale qu'internationale. Toute catégorie de bois rouge y est vendue aux prix ougandais ; il s'agit notamment : Sapelli, Tiama, Kosipo, Sipo, Iroko, et Acajou d'Afrique.

Il ressort de toutes ces statistiques que les 4.500 m³ déclarés dans les statistiques ci-haut pour l'année 2007, correspondent à réalité de $\pm 4.500 \times 5 = 22.500 \text{ m}^3$. Comme signalé ci-haut, les 103 m³ déclarés comme fraude, donneraient en réalité un cubage de $103 \text{ m}^3 \times 5 = 515 \text{ m}^3$; d'où un volume total réel de 23.015 m³. La sous-estimation faite par le service de l'Environnement se répercute sur plusieurs autres services étatiques et paraétatiques impliqués dans les exportations de bois au poste douanier de Kasindi. Pour l'unique service de l'Environnement en charge d'élaborer un document mafieux appelé "note de vérification de cubage", le montant signalé dans les statistiques de recettes passerait de 22.640 m^3 à $23.015 \text{ m}^3 \times 5 \$/\text{m}^3 = 115.075 \text{ \$ US}$. L'économie d'un Pays ne peut se reposer sur une telle magouille.

Impact du commerce du bois sur les communautés locales

Un exploitant forestier qui n'a aucun fonds propre n'agit qu'en simple gérant d'un homme d'affaire congolais ou étranger ayant décaissé plusieurs milliers de dollars à titre de préfinancement de l'opération d'exploitation et exportation de bois à l'exportation. Par ailleurs, les gros camions qui viennent charger le bois scié embarquent plusieurs milliers de bombes, venant tous de la Province du Nord-Kivu. Ce mouvement migratoire est mal digéré par les communautés locales riveraines des forêts exploitées. La circulation de peu d'argent provenant des activités d'exploitation forestière ne se fait remarquer qu'au niveau des allogènes.

Insécurité liée à l'exploitation de bois par rapport aux études antérieures

D'après Bruno Hellendorff (2012) dans son étude « Ressources naturelles, conflits et construction de la paix en Afrique de l'Ouest » ; les ressources naturelles en soi, ne sont pas source des conflits mais ce sont les interactions humaines qui s'y apportent qui en sont source des conflits. Pour Désiré Nkoy (2007) dans son rapport intitulé « Exploitation de bois, paradoxe de la pauvreté et conflits dans le Territoire de Mambasa » ; l'exploitation de bois en Territoire de Mambasa se fait dans un contexte de vulnérabilité et pauvreté généralisée des communautés locales, créant ainsi des conflits entre ces dernières et les acteurs impliqués. Cependant, pour Kakelengwa & Maindo (2015), les droits relatifs aux forêts et aux ressources naturelles en général sont légitimement des biens des communautés locales riveraines. Tous les bénéfices issus de l'exploitation de bois doivent être partagés d'abord aux communautés locales ; ce qui est contraire sur terrain, créant ainsi des conflits entre les communautés et les acteurs impliqués.

Nous pouvons conclure que le commerce de bois d'origine artisanale est loin de contribuer à la lutte contre la pauvreté en RDC, principalement du côté Est. Plusieurs conflits viennent d'être mis en évidence infirmant que l'exploitation artisanale de bois renforcerait la cohésion sociale pour une paix durable des communautés dépendantes des forêts à l'Est de la RDC. Cette étude démontre que les ressources forestières ne profitent qu'aux pays voisins de la RDC. Les recommandations suivantes sont pour nous un éveil de conscience

et pourront attirer l'attention des décideurs politico-administratifs du Pays à réglementer le secteur artisanal de bois :

- Qu'une étude soit faite sur les incidences socioéconomiques et environnementales pour l'exploitation et commerce des bois
- Que les fonds générés par les commercialisations de produits ligneux profitent à la base et aux congolais en général.
- Que l'État congolais formalise le secteur artisanal de bois afin qu'il devienne un vrai moteur de développement économique de la RDC.

Références

- Abdala, B. & Cyrille ADEBU. (2010). *Etudes sur l'importance de l'exploitation artisanale de bois d'œuvre dans les Territoire de Mambasa et d'Irumu*.
- AFD & MECN. (2015). *Vers une mobilisation de la finance climat pour le développement durable de la RDC*. Kinshasa.
- Cabinet du Président de la République. 2002. *Journal officiel*. Code forestier. Loi n° 011/2002 du 29 août 2002. Kinshasa.
- Cabinet du Président de la République. *Journal officiel*. Loi foncière. Loi n° 73-021 du 20 juillet 1973. Kinshasa.
- Charlotte, B et al. (2012). *Le bois à l'ordre du jour*. Kisangani/RDC.
- ECN. (2008). *Rapport service Environnement Kasindi, Juillet 2008*. Nord-Kivu/RDC.
- Goetschel, L. & Péclard, D. (2006). *Les conflits liés aux ressources naturelles. Résultats de recherches et perspectives*.
- Guérette, E. (2014). *Les stratégies de conservation de la biodiversité et le processus de priorisation des actions dans les zones de conflits armés et Afrique Centrale*. Page 5.
- Hellendorff, B. (2017). *Ressources naturelles, conflits et reconstruction de la paix en Afrique de l'Ouest*.
- Kakelengwa, B. & Maindo, A. (2015). *Déficit de redevabilité dans la gestion de la rente forestière communautaire (RDC)*.
- Lescuyer, G. et al. (2014). *Le marché domestique du sciage artisanal en RDC*.
- Mampeta, S. (2012). *Populations, Pouvoirs et Conflits autour des Concessions Forestières en Territoire d'Isangi (RDC) Cas de SAFBOIS et Busira-Lomami*.
- MECN. (2014). *Cinquième rapport national sur la mise en œuvre de la Conservation sur la Diversité Biologique*. Kinshasa.
- MEDD. (2016). Arrêté ministériel n°84/CAB/ECN-DD/CJ/00/2016. Kinshasa. Page 6-16.
- MECNT. 2006. Arrêté ministériel. Arrêté ministériel n° 035/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 05 octobre 2006 relatif à l'exploitation forestière.
- MEDD. (2007). *Rapports annuels. Service de l'environnement, Territoire de Mambasa/Ituri*.
- Nkoy, D. E. (2007). *Le paradoxe de la pauvreté et les conflits dans le territoire de Mambasa. Rapport IKV PAX CHRISTI*. <https://carpe.umd.edu>. Ituri. SOF2006 fr. Paysage Ituri-Epulu-Aru – CARPE
- Rainforest Foundation UK et Forests Monitor. (2007). *Concessions à la pauvreté : les impacts environnementaux, sociaux et économiques des concessions d'exploitation forestière industrielles sur les forêts africaines*. Rapport.
- Tropenbos International RDC. (2015). *Guide de bonne gouvernance forestière*. Kisangani/RDC.

ANNEXE 1 Situation d'exportation illégale de bois, de Mai à Juillet 2008

Année	Nombre d'exportations informelles	Nombre d'exportations par industriel du bois	Exportations frauduleuses (en m ³)	Volume bois exportés (en m ³)	Provenance du bois (Territoire)	Destination du bois (Pays)
01/05	02	1		53,413	A l'exception de la société ENRA qui diversifie les essences forestières à l'exportation, 80% d'exploitants artisanaux n'exportent que l'Acajou d'Afrique et le reste se contentent du Sapelli, Tiama, Iroko ; en provenance des Territoires de Mambasa et Irumu.	L'essentiel des exportations de la société ENRA est destiné à l'Europe. * 90% des exportations des artisanaux sont destinés vers le marché ougandais de Mpondwe à quelques 2 km de la frontière congolaise. Le reste c'est pour le Kenya.
02/05	20	0		109,000		
03/05	19	1		262,259		
04/05	20	4		404,320		
05/05	18	2		169,000		
06/05	18	5		554,131		
07/05	14	1		150,000		
08/05	14	5		314,047		
09/05	10	2		194,044		
10/05	05	5		178,000		
11/05	09	6		263,229		
12/05	09	3		187,000		
S/Total	158	35	370 m³	2.838,443		
01/06	11	2		149,000	90% de bois proviennent des Territoires de Mambasa et d'Irumu en Province Orientale. A part l'industrielle ENRA, 90% des artisanaux n'exploitent que de l'Acajou d'Afrique le plus disponible et facile à scier.	90% des exportations concernent l'Ouganda/Mpondwe tandis que le reste dont la société ENRA est destiné au Kenya et à l'Europe.
02/06	04	3		112,000		
03/06	22	0		396,500		
04/06	13	0		179,000		
05/06	08	0		125,000		
06/06	11	1		239,000		
07/06	19	0		328,000		
08/06	12	1		210,000		
09/06	11	1		229,000		
10/06	18	3		242,000		
11/06	06	0		100,000		
12/06	16	0		175,000		
S/Total	151	11 pour 448,432 m³	303m³	2.484,500		
01/07	22	2		276,000	L'exploitation par écrémage ne concerne actuellement que l'Acajou d'Afrique dominant la plupart des peuplements des Territoires de Mambasa et d'Irumu.	Le marché de Mpondwe en Ouganda absorbe plus de 80% tandis que les 20% prennent les destinations du Kenya et de l'Europe.
02/07	14	2		235,000		
03/07	15	4		225,000		
04/07	15	2		170,000		
05/07	15	4		210,000		
06/07	36	9		472,000		
07/07	39	0		626,000		
08/07	38	2		476,000		
09/07	26	3		376,000		
10/07	24	6		320,000		
11/07	44	0		724,000		
12/07	24	3		418,000		

S/Total	312	37 à 1.357,20 8 m³	103 m³	4.528,000		
TOTAL	621	83	776 m³	9.456,583		